



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



Madame le Maire
Mairie des Ormes
11 Place de la Mairie
86220 LES ORMES

Dossier suivi par : Chloé GONDURRIER
Téléphone : 05 45 35 30 00
Courriel : c.gond@inao.gouv.fr

N/Réf : 2018 – 028 CGo

Objet : Projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des Ormes (86)

Châteaubernard, le 15 février 2018

Madame le Maire,

Par courrier en date du 27 décembre 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour consultation et avis, le dossier de PLU de la commune **DES ORMES**, dans le département de la Vienne.

La commune **DES ORMES** est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) « Beurre Charentes-Poitou » et « Sainte-Maure de Touraine » ainsi que dans les aires géographiques des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Agneau du Poitou-Charentes », « Bœuf du Maine », « Jambon de Bayonne », « Melon du Haut Poitou », « Porc du Sud-Ouest », « Rillettes de Tours » et de l'IGP viticole « Val de Loire ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Dans son ensemble, le projet de PLU respecte les terres agricoles de la commune. La majorité des parcelles agricoles sont ainsi protégées par la limitation de la consommation foncière.

Au regard du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les enjeux développés visent notamment à préserver les espaces agricoles en appliquant le principe de lutte contre l'étalement urbain et favorisant la densification (p4). La collectivité s'engage à soutenir l'agriculture, « pilier de l'économie locale », et ainsi permettre le développement et la diversification des exploitations agricoles (p6).

Le Rapport de Présentation, dans son diagnostic agricole, prend en compte l'importance de l'activité agricole de la commune : « l'agriculture constitue une activité essentielle pour l'économie et l'entretien des espaces ruraux » (p34). Il propose alors une cartographie de l'assolement (p101) ainsi que la localisation et les caractéristiques des exploitations agricoles de la commune (p88 à 95).

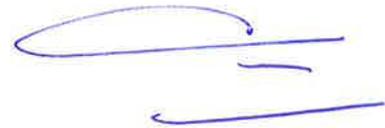
Une réunion de concertation avec les agriculteurs a permis de recenser 20 exploitations sur la commune, dont les orientations sont principalement tournées vers « la culture de céréales (blé, maïs) et d'oléo protéagineux (tournesol, colza) » (p86).

Le diagnostic est aussi enrichi par des données relatives à l'occupation effective du territoire communal par les productions en SIQO : « La commune fait également partie de l'aire géographique des AOC du Beurre Charentes-Poitou, du fromage Sainte-Maure de Touraine [...] (p87).

En conclusion, après étude du dossier, et dans la mesure où celui-ci ne porte pas d'atteinte irrémédiable à l'intégrité des terroirs délimités des AOC concernées je vous informe que l'INAO n'a pas d'objection à formuler à l'encontre de votre projet de PLU.

Ces précisions apportées, je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial,
Laurent FIDELE



Copie : DDT 86